



LE JASEUR



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-VALÉRIEN

Bureau municipal : 181 , route Centrale 418 736-5047

Le 29 mars 2022

Volume 43 Numéro 15



INFORMATION MUNICIPALE

PROCHAIN JASEUR

Sommaire

01 Information
municipale

02 Avis public

03 Organismes
communautaires
-Les Fermières
-Formation CNV

Votre équipe du Jaseur, Diane D'Astous et Gérald Rioux vous souhaite une bonne quinzaine !

Vous pouvez déposer vos communiqués pour la prochaine parution du « Jaseur » au plus tard mercredi le 6 avril 2022 à 17h 00 au 542, rang 4 ouest ou par courriel à :

lejaseurdesaintvalerien@gmail.com

Vous pouvez consulter les versions électroniques et le calendrier des parutions du Jaseur sur le site de la municipalité suivant ce lien :

<http://municipalité.saint-valerien.qc.ca/vivre-a-st-valerien/le-journal-local-le-jaseur>

Diane D'Astous, bénévole responsable



AVIS PUBLIC

MARIE-PAULE CIMON, DIRECTRICE GÉNÉRALE

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Valérien

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du Conseil de la municipalité de Saint-Valérien tenue lundi le 7 février 2022, ledit conseil a adopté le règlement # 2021-337 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin d'assurer la concordance au règlement 21-03.

Ledit règlement a été soumis à une consultation publique écrite le 7 février 2022.

Le présent règlement n'avait pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance.

Le règlement no 2021-337 a reçu l'approbation de la MRC Rimouski-Neigette le 9 mars 2022 et le certificat de conformité a été émis le 10 mars 2022.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal aux heures régulières de bureau ou dans le procès-verbal de février 2022 sur le site Web de la Municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 mars 2022, date de délivrance du certificat de conformité.

Marie-Paule Cimon, directrice générale



ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

PAULINE THERIAULT, CERCLE DES FERMIÈRES

RÉUNION RÉGULIÈRE DES FERMIÈRES

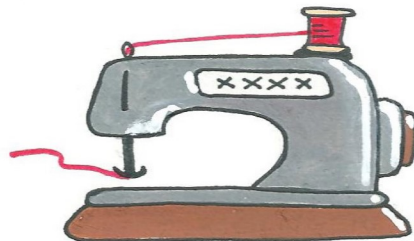
Allo membres Fermières !

Bienvenue à la Réunion régulière du 13 avril 2022 qui aura lieu au local à 13 heures, votre présence sera grandement appréciée. Merci !



De plus, nous, le cercle de Fermières de St-Valérien, aimerions vous informer qu'il y aura des Ateliers de couture au local des Fermières pour les non-membres.

Une petite contribution serait appréciée. Les personnes intéressées me contacter au 418 -736-4401. Pauline.





ACTIVITÉS

MYLÈNE VÉZINA, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE L'OASIS

FORMATION CNV

FORMATION COMMUNICATION NON VIOLENTE
SAMEDI 9 AVRIL
9h à midi

Découvrez la CNV au Centre communautaire de Saint-Valérien



Formation donnée par **Mario Levesque et Marie-Claire Roy** du Groupe Ancora
Organisée par la Coopérative de solidarité Oasis St-Val

Tarif de la formation en fonction de votre aisance financière
Normale 75\$ - Fragile 50\$ - Faible revenu 25\$

RÉSERVEZ VOTRE BILLET AU COURRIEL (PLACES LIMITÉES) fbisson7@gmail.com

Définition de la CNV: La communication non violente s'attache à instaurer entre les êtres humains, des relations fondées sur une coopération harmonieuse, sur le respect de soi et des autres. Cet outil de communication verbale est recommandé pour la résolution de conflits et permet de développer une meilleure relation à soi. Son premier objectif ? Communiquer avec davantage d'authenticité.